

# Conseil de l'âge - Séance du 18 janvier 2024

## **Sujet central : Les conditions du bien vivre et bien vieillir à domicile**

---

Document de séance établi  
par le secrétariat général

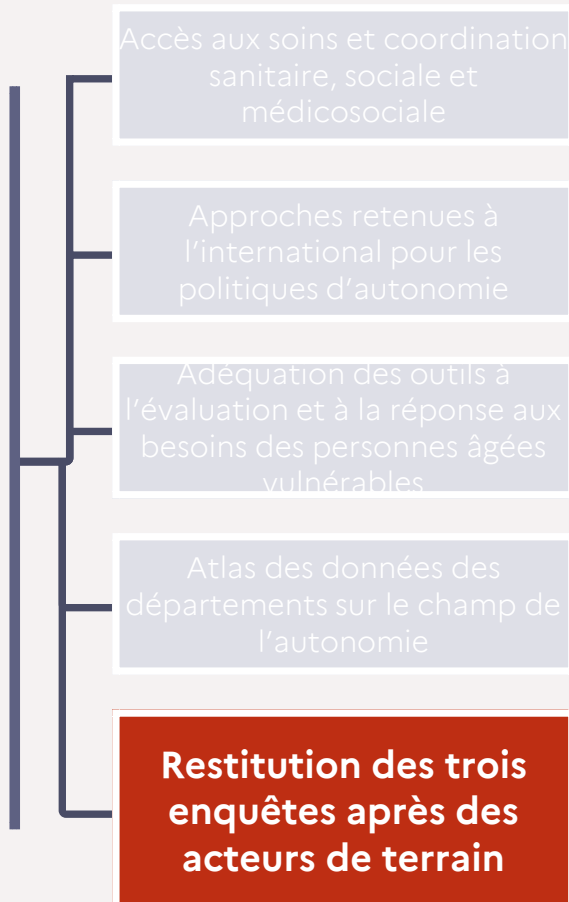
# Sommaire

- Actualités générales
- Point sur les travaux et l'avancement des documents et du futur rapport « les conditions du bien vivre et du bien vieillir à domicile »
- Discussion autour des orientations à privilégier sur le volet « mesures relatives à l'évaluation des besoins, à l'APA et aux plans d'aide » en vue de la partie « Orientations » du futur rapport (partie 4)

# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Point sur l'état d'avancement des travaux

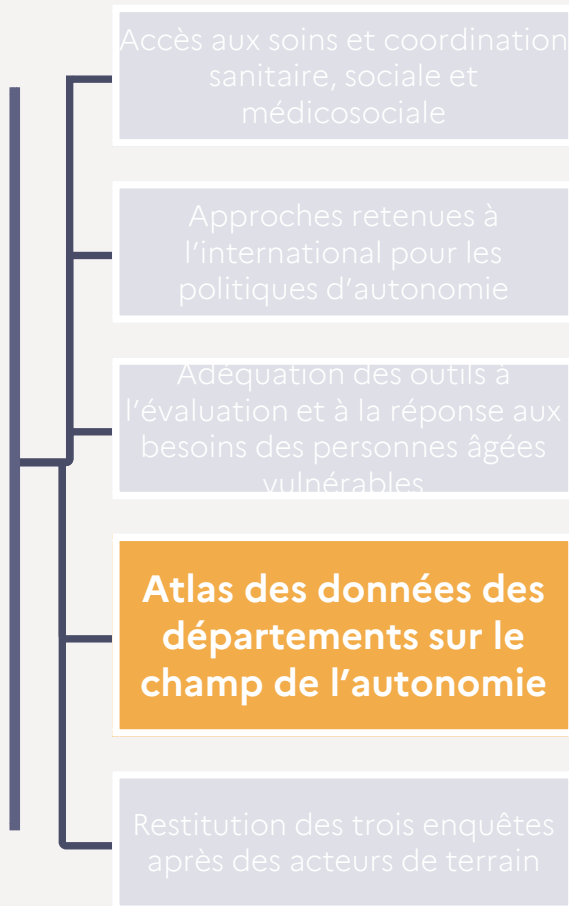


# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Eclair'âges



- ▶ Elaboration de 3 questionnaires d'enquête (présentés lors du GT de juin 2023)
- ▶ Administration des enquêtes (septembre et octobre 2023)
- ▶ Traitement des données et présentation des résultats aux membres du Conseil de l'âge (lors des séances de novembre et décembre 2023)
- ▶ Enrichissement dans le cadre d'échanges complémentaires avec les EMS
- ☑ Rédaction d'un document de synthèse croisant les enseignements des 3 enquêtes et mise en ligne d'un document d'éclairage en décembre 2023

# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Eclair'âges



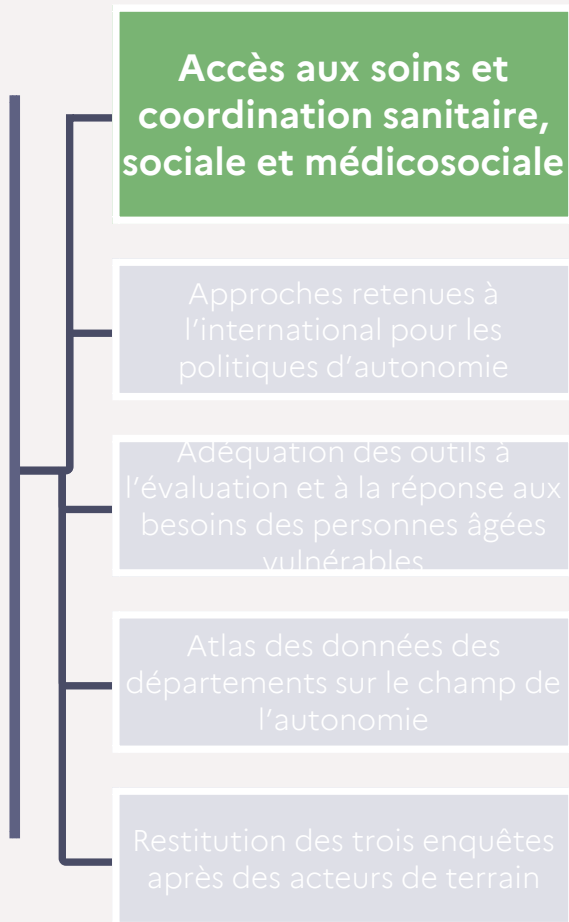
- ▶ Elaboration d'un recueil cartographique rassemblant des éléments sur les situations et perspectives départementales en termes de besoins, de recours et d'offre de service pour les personnes âgées vulnérables (présenté lors du GT d'octobre 2023)
- ▶ Actualisation suite au retour de la Drees spécifiant le caractère trop optimiste des projections démographiques (été 2023)
- ▶ Enrichissement avec des éléments sur les DOM (hiver 2023)
- ☑ Rédaction et mise en ligne d'un document d'éclairage en décembre 2023

# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Eclair'âges



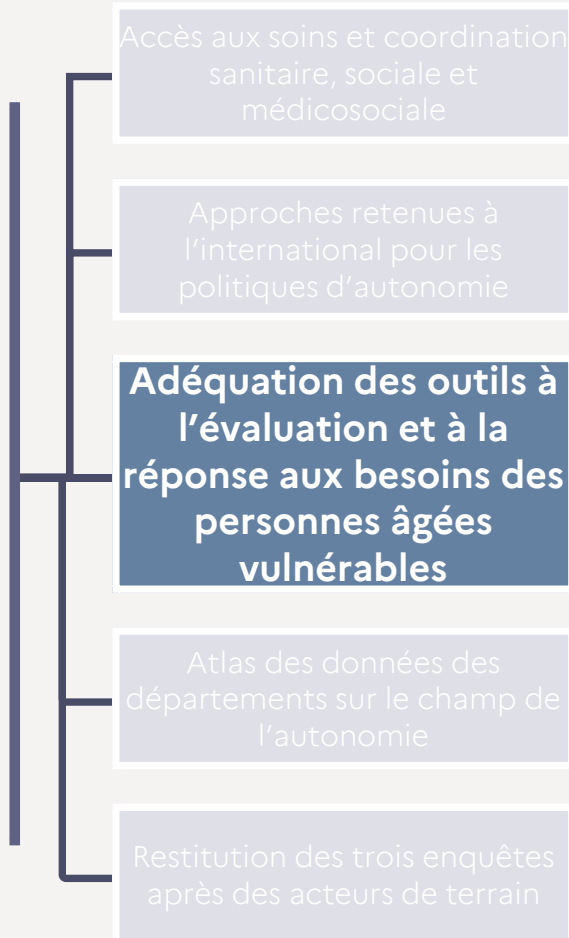
- ▶ Synthèse des travaux de comparaison internationale de 2019 sur les grandes approches principales des politiques du grand âge (présentée en GT de mai 2023)
- ▶ Conduite d'échanges avec les conseillers aux affaires sociales allemand, italien et suédois pour actualiser les éléments de 2019 (à l'été 2023)
- ▶ Rédaction d'un document d'éclairage retraçant les grandes approches des politiques d'autonomie et situant la France parmi les pays confrontés au vieillissement de leur population
- ☑ Mise en ligne d'un document d'éclairage en janvier 2024

# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Eclair'âges



- ▶ Présentations du Hcaam et de l'Irdes consacrées aux sujets d'accès aux soins et de santé des personnes âgées (séance de septembre 2023)
- ▶ Présentation d'une vision ARS sur l'articulation des acteurs du sanitaire, du secteur médico-social et du social, et le maillage territorial en structures de coordination des soins et des parcours des personnes âgées (GT d'octobre 2023, ARS PACA).
- ▶ Nouvelle version du document synthétisant les exposés, complétée d'éléments de cadrage sur les besoins de santé et la consommation de soins, d'éclairages de terrain et des mesures récemment annoncées.
- 🕒 Mise en ligne du document d'éclairage à venir en janvier 2024

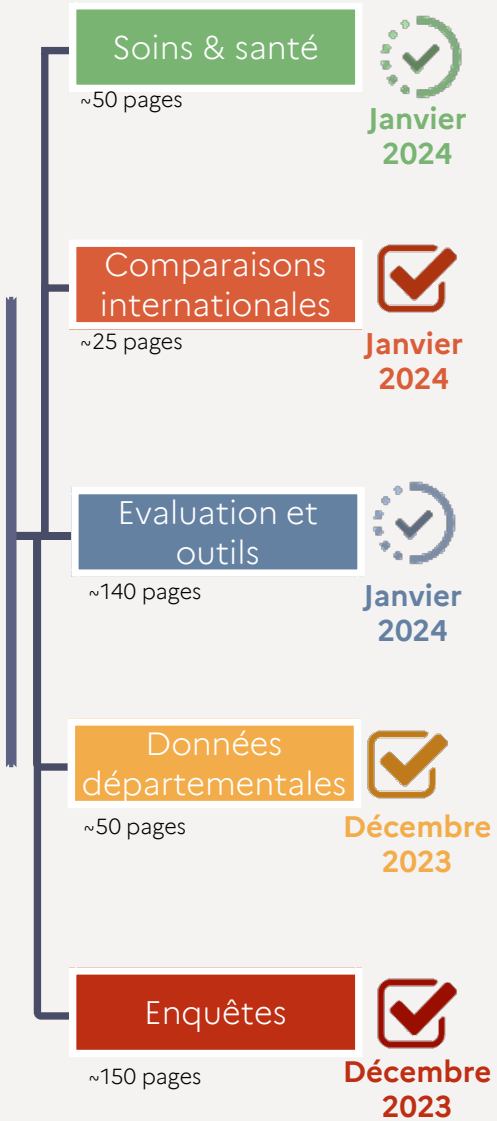
# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Eclair'âges



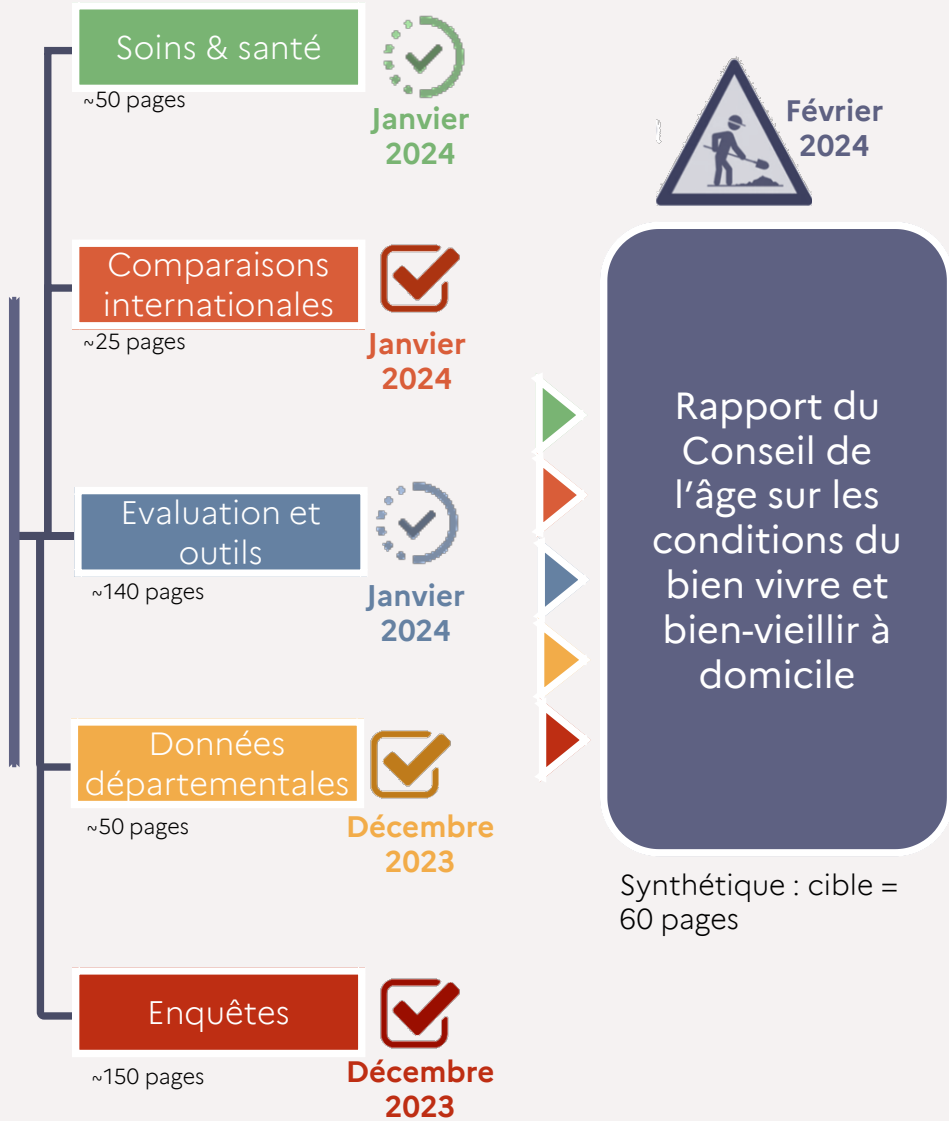
- ▶ Reconstitution de l'historique de l'APA et de la genèse de la grille AGGIR (présentation en GT de juin 2023) et travaux autour des propriétés de l'algorithme (présenté en GT de septembre 2023)
- ▶ Présentation d'une première version du document d'éclairage compilant les éléments présentés lors des précédents GT / séances et diverses pistes d'évolution (décembre 2023)
- ▶ Débat en séance autour des orientations relatives à l'évaluation et aux outils d'allocation des besoins (janvier 2024)
- 🕒 Mise en ligne d'un document d'éclairage à venir après prise en compte des retours des membres suite aux séances du 14 décembre 2023 et du 18 janvier 2024



# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Rapport



# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Rapport



# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Rapport

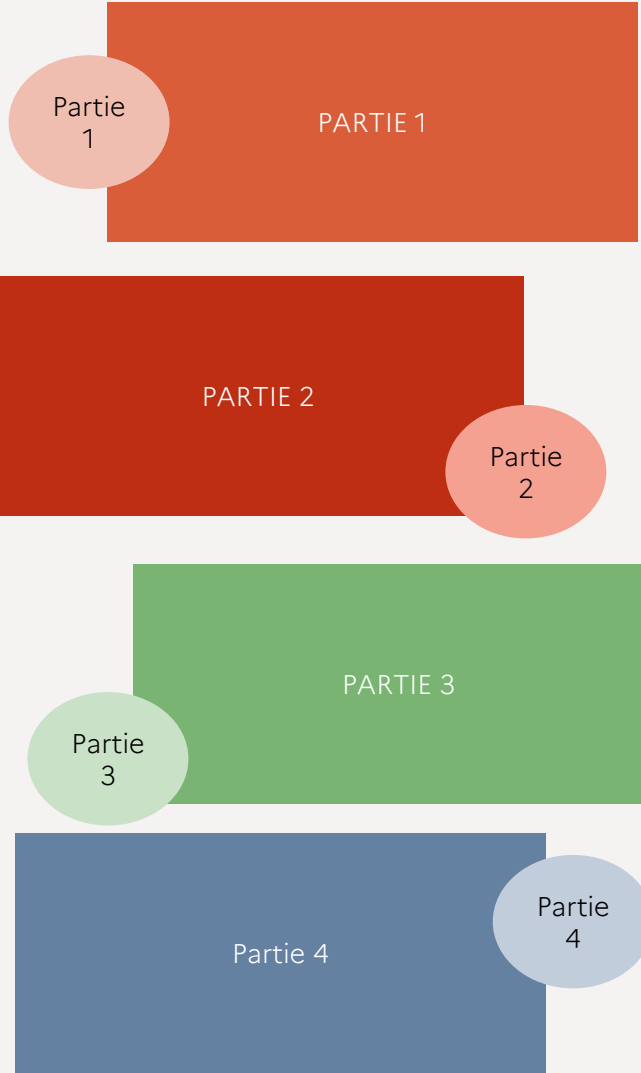


Février  
2024

Rapport du  
Conseil de  
l'âge sur les  
conditions du  
bien vivre et  
bien-vieillir à  
domicile

Synthétique : cible =  
60 pages

**4 parties**



# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Rapport



Février  
2024

Rapport du  
Conseil de  
l'âge sur les  
conditions du  
bien vivre et  
bien-vieillir à  
domicile

Partie  
1

Le vieillissement de la  
population française : un défi  
prévisible



- S'appuie essentiellement sur les DE « données départementales » et « comparaisons internationales »
- V1 présentée lors de la séance de décembre 2023

Vivre dans un « chez soi », dans une cité  
attentionnée pour les seniors : quels  
domiciles aujourd'hui et demain ?

Partie  
2

Partie  
3

L'ensemble formé par les soins, les  
accompagnements et les aides est  
largement cloisonné et ne répond pas  
pleinement aux besoins

Partie  
4

Renforcer la préparation et  
l'organisation de la société au  
vieillessement, plus et mieux  
accompagner les personnes âgées et  
leurs aidants autour du domicile

# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Rapport



Février  
2024

Rapport du  
Conseil de  
l'âge sur les  
conditions du  
bien vivre et  
bien-vieillir à  
domicile

Partie  
1  
Le vieillissement de la population  
française : un défi prévisible

Vivre dans un « chez soi », dans une cité  
attentionnée pour les seniors : quels  
domiciles aujourd'hui et demain ?

Partie  
2

Partie  
3  
L'ensemble formé par les soins, les  
accompagnements et les aides est  
largement cloisonné et ne répond pas  
pleinement aux besoins

Renforcer la préparation et  
l'organisation de la société au  
vieillesse, plus et mieux  
accompagner les personnes âgées et  
leurs aidants autour du domicile

Partie  
4



- Éléments de diagnostic sur le périmètre des besoins à satisfaire pour que des projets de vie soutenable dans un domicile résidentiel
- S'appuie essentiellement sur les DE « données départementales » et « évaluation et outils » ainsi que largement sur les rapports passés du Conseil de l'âge
- V1 présentée lors de la séance de décembre 2023

# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Rapport



Février 2024

Rapport du Conseil de l'âge sur les conditions du bien vivre et bien-vieillir à domicile

Synthétique : cible = 60 pages

Partie 1

Le vieillissement de la population française : un défi prévisible

Vivre dans un « chez soi », dans une cité attentionnée pour les seniors : quels domiciles aujourd'hui et demain ?

Partie 2

Partie 3

L'ensemble formé par les soins, les accompagnements et les aides est largement cloisonné et ne répond pas pleinement aux besoins



- Présentation des grands dispositifs d'aide et d'accompagnement
- Analyse des propriétés et des limites actuelles du système d'aide et d'accompagnement au sein et à l'extérieur du domicile qui produit des déperditions à toutes les étapes des procédures jusqu'à leur mise en œuvre en vie réelle
- S'appuie sur les DE « soins et santé », « évaluation et outils » et « enquêtes »
- En cours de rédaction

Renforcer la préparation et l'organisation de la société au vieillissement, plus et mieux accompagner les personnes âgées et leurs aidants autour du domicile

Partie 4

# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Rapport



Février  
2024

Rapport du  
Conseil de  
l'âge sur les  
conditions du  
bien vivre et  
bien-vieillir à  
domicile

Partie  
1

Le vieillissement de la population  
française : un défi prévisible

Vivre dans un « chez soi », dans une cité  
attentionnée pour les seniors : quels  
domiciles aujourd'hui et demain ?

Partie  
2

Partie  
3

L'ensemble formé par les soins, les  
accompagnements et les aides est  
largement cloisonné et ne répond pas  
pleinement aux besoins

Partie  
4

Renforcer la préparation et  
l'organisation de la société au  
vieillessement, plus et mieux  
accompagner les personnes âgées et  
leurs aidants autour du domicile

- S'appuie essentiellement sur les DE « évaluation et outils », « données départementales », « soins et santé »
- En cours de rédaction



# Les conditions du bien-vieillir à domicile | Partie 4

Partie 4 > Préparer la société au vieillissement et renforcer l'organisation autour du domicile de façon à mieux accompagner les personnes âgées et leurs aidants

Adopter un cadre large de planification stratégique et opérationnelle de prise en compte des besoins futurs au domicile et autour du domicile

Revoir le périmètre des besoins évalués et repenser les outils d'allocation des aides (notamment la prestation d'autonomie)

Faciliter les parcours des personnes

Aborder la question des disparités départementales



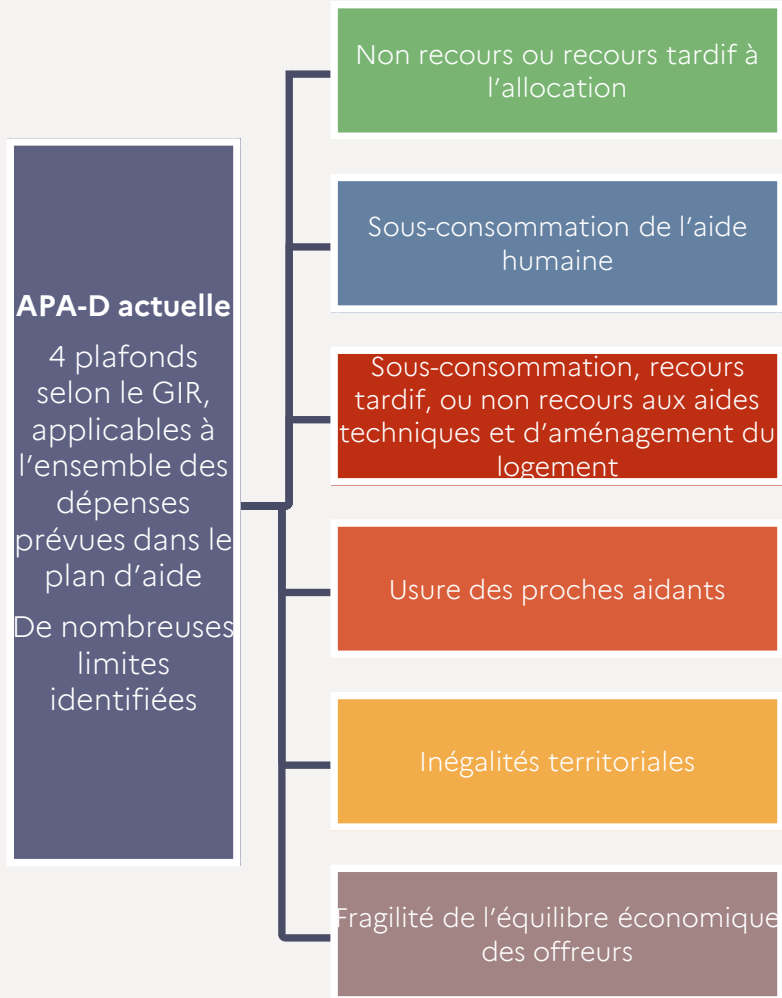
**Séance du 18 janvier 2024 consacrée à l'examen des mesures relatives à l'évaluation des besoins, à l'APA et aux plans d'aide et à la facilitation des parcours.**

Les propositions pour les autres objectifs, dont la plupart ont déjà fait l'objet de discussions au sein du Conseil de l'âge, seront débattues en séance du 8 février.

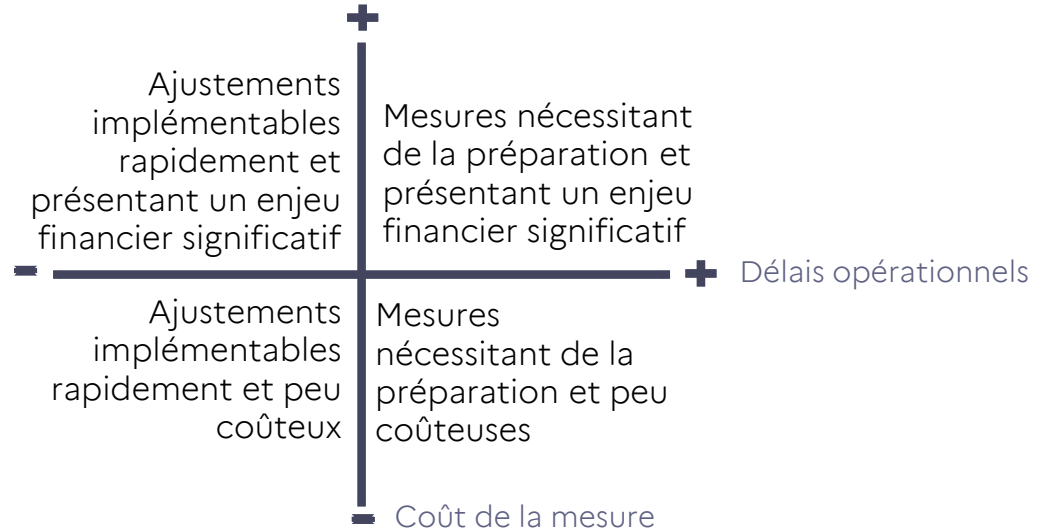


# Considérations sur la mise en œuvre des mesures

## Divers objectifs de politique publique

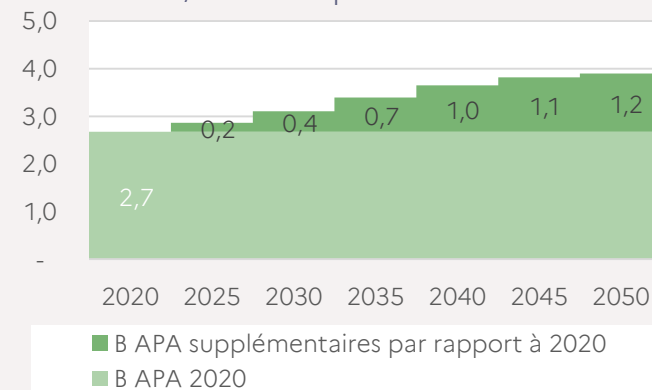


## Des modalités de mise en œuvre des mesures variables



## Un contexte particulier

Une augmentation rapide du nombre d'allocataires, dont la quasi-totalité à domicile



### Des contraintes de financement

- Des dépenses CNSA plus rapides que ses recettes conduisant à la résorption (d'ici 2028) de l'excédent constitué en 2024 par l'attribution de CSG supplémentaire
- Une trajectoire pluriannuelle issue de la LPFP s'appuyant sur une réduction des dépenses publiques et une stabilité des prélèvements obligatoires sur la période 2023-2027, réduisant la possibilité de mettre en œuvre des mesures coûteuses sur cette période (outre celles déjà prévues)

# Périmètre & outils | Ajuster le barème de l'APA pour garantir le pouvoir d'achat réel de l'allocation dans sa logique actuelle

## Orientation | Ajuster l'APA actuelle afin de préserver son pouvoir d'achat ?

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
Mise en cohérence des modalités de revalorisation des barèmes de l'APA par une indexation sur les salaires	Lutte contre le non recours partiel : l'érosion des plafonds (APA & CI) peut conduire à du renoncement à une partie du contenu des plans d'aide pour les personnes qui les saturent. ■■■	marginal : la mesure occasionnera des dépenses supplémentaires – très faibles – uniquement pour les plans saturés	Aucun
Extension du changement d'indexation au tarif plancher	Sécurisation de l'adéquation de la revalorisation du tarif plancher avec la progression du cout des facteurs pour des offreurs déjà fragiles économiquement ■	Potentiellement couteux (une hausse du tarif plancher de 1€ représente un coût d'environ 0,2 Md€)	Aucun
Augmentation des plafonds APA pour réduire le nombre de plans dits « saturés » et permettre le financement d'un volume d'heure correspondant aux besoins réels des allocataires	Lutte contre le non recours partiel : la saturation des plafonds peut conduire à du renoncement à une partie des contenus des plans d'aide pour les personnes qui les saturent ■■■	Potentiellement coûteux : 12% des plans sont saturés (avec des taux supérieurs à 20% pour les GIR 1 et 2)	Etude préalable pour évaluer la hausse nécessaire
Révision du calcul de la participation financière pour réduire les restes à charge supportés par les allocataires de l'APA à domicile	Lutte contre le non recours total ou partiel : le coût laissé à la charge des bénéficiaires peut les conduire à renoncer à une partie du plan d'aide ou à ne pas recourir du tout ■■■■	Potentiellement coûteux, variable selon l'ampleur de la révision	Etude préalable pour évaluer la variation nécessaire
Révision des modalités tarifaires pour neutraliser les restes à charge extralégaux qui résultent de l'écart entre le tarif de référence et le tarif effectivement pratiqué par les offreurs	Lutte contre le non recours total ou partiel : le coût laissé à la charge des bénéficiaires peut les conduire à renoncer à une partie du plan d'aide ou à ne pas recourir du tout Les tarifs de référence pratiqués par les départements étant variables, la mesure renforcera l'équité ■■■■	Potentiellement coûteux, variable selon l'ampleur de la révision	Phase de préparation assez conséquentes (au moins deux ans)
Profiter de la réforme annoncée du financement des interventions des services d'aide et d'accompagnement	Les tarifs de référence pratiqués par les départements étant variables, la mesure renforcera l'équité ■■■■		

Ces mesures peuvent se cumuler

Mesures alternatives

# Périmètre & outils | Ajuster le barème de l'APA pour garantir le pouvoir d'achat réel de l'allocation dans sa logique actuelle

**Orientation |** Ajuster l'APA actuelle afin de préserver son pouvoir d'achat ?

## Premiers retours des membres du Conseil de l'âge

Alertes sur les implications différenciées que pourraient avoir les différentes évolutions selon le statut des offreurs

Les mesures d'ajustement de l'APA devront en effet tenir compte :

- de la liberté de choix des allocataires concernant l'offreur auquel ils recourent ;
- des modalités de financement différentes entre SAAD tarifé, SAAD non tarifé, mandataire, emploi direct ;

Des réponses devront ainsi être apportées sur les points suivants :

- L'APA garantit-elle un nombre d'heures ou un montant ?
- L'APA est-elle un mode de solvabilisation individuel des allocataires ou une modalité de financement des offreurs ?
- Les aides doivent-elles être différenciées selon les offreurs ?

Dans ses travaux 2023-2024, le Conseil de l'âge s'est concentré sur la réponse aux besoins des allocataires sans entrer dans la complexité des différences en termes d'offre

La réforme du financement des interventions d'aide et d'accompagnement, annoncée par le Gouvernement, vers une forfaitisation, sur la base d'une expérimentation conduite en 2025, devra être l'occasion de répondre à ces trois questions cruciales pour conduire une refonte cohérente du système d'aide aux personnes âgées vulnérables

# Périmètre & outils | Permettre aux personnes éligibles à l'APA de vivre à leur domicile avec des plans d'aides en adéquation avec leurs besoins

**Orientation I** Des ajustements de l'APA actuelle pourraient être envisagés afin de renforcer l'adéquation des plans d'aide aux besoins réels des bénéficiaires, quelle que soit leur ampleur

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
Donner plus de cohérence et de souplesse par rapport à la gestion en plafond mensuel de l'APA (annualisation des plans d'aide)	Neutraliser les effets de la mensualisation des plans d'aide pour permettre aux personnes de bénéficier d'un temps effectif d'accompagnement humain correspondant à leurs besoins ■	marginal : la mesure pourra permettre le financement de quelques heures supplémentaires sur les périodes où elles étaient insuffisantes	Aucun
Instauration d'un plafond unique pour l'ensemble des GIR dans le cadre de l'APA à domicile, correspondant a minima à celui des GIR 1	Mieux prendre en compte la forte diversité des besoins d'aide au sein d'un GIR donné ■ ■ ■	Potentiellement coûteux : augmentation des dépenses financées par l'APA dans les plans d'aide saturés des GIR 2,3 et 4 (et éventuellement GIR 1 si le plafond est augmenté)	Etude préalable pour déterminer le montant du plafond
Suppression des plafonds dans le cadre de l'APA à domicile et instauration d'un plan d'aide minimal garanti	Mieux prendre en compte la forte diversité des besoins d'aide au sein d'un GIR donné ■ ■ ■ Réduire les inégalités territoriales (plan minimal garanti) ■	Potentiellement coûteux : 12% des plans sont saturés (avec des taux supérieurs à 20% pour les GIR 1 et 2)	Etude préalable pour évaluer la hausse nécessaire

Ces mesures peuvent se cumuler

Mesures alternatives

# Périmètre & outils | Etendre le bénéfice de l'APA à de nouveaux publics

**Orientation I** Inclure dans le bénéfice de l'APA les personnes dont les limitations viennent non pas (seulement) de déficiences physiques, mais de troubles engendrant des difficultés de cohérence et d'orientation, ainsi que de communication.

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels	
Extension du bénéfice de l'APA à davantage de personnes en ajustant les critères d'éligibilité tout en restant dans le cadre des 8 activités retenues actuellement dans l'évaluation via la grille AGGIR	Etendre le bénéfice de l'APA à des personnes qui en sont actuellement exclues ■	Elevé : le nombre de personnes éligibles est très sensible à une modification des critères d'éligibilité (cout brut* évalué entre 230 et 1,7 Md€ selon les scénarios)	Etude préalable pour ajuster l'algorithme AGGIR + phase préparatoire pour former les équipes d'évaluation (phase préparatoire d'au moins 2 ans)	Ces mesures peuvent se cumuler  Une infinité d'ajustements peut être envisagée
Extension du bénéfice de l'APA à davantage de personnes en intégrant dans les critères d'éligibilité d'autres dimensions que les 8 retenues actuellement	Etendre le bénéfice de l'APA à des personnes qui en sont actuellement exclues ■	Elevé : le nombre de personnes éligibles est très sensible à une modification des critères d'éligibilité (cout brut* évalué entre 30 et 1 Md€ selon les scénarios)		

\* Le coût est qualifié de brut car il ne tient pas compte des économies éventuelles sur le champ de l'action sociale des caisses de retraite qui prennent probablement en charge une partie des personnes qui deviendraient éligibles en cas d'ajustement de l'algorithme

# Périmètre & outils | Etendre le bénéfice de l'APA à de nouveaux besoins - aidants

## Orientation | Sécuriser les accompagnements et prévenir les risques associés à l'aide

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
Mise en place d'un suivi précis des heures consacrées à l'aide pour objectiver et valoriser l'activité des proches aidants	<p>Lutte contre le non recours partiel ou total aux dispositifs aidants ■</p> <p>Une mesure systématique des besoins des aidants pourrait réduire les disparités territoriales, puisque cette mesure n'est pas toujours effectuée, ou pas effectuée de la même façon partout ■</p> <p>L'objectivation des besoins pourra servir à la planification, notamment concernant l'offre d'hébergement temporaire ■</p>	Marginal : l'implication et les besoins des proches aidants sont généralement mesurés lors de l'évaluation. Le fait de rendre cette étape obligatoire n'occasionnera pas de dépenses supplémentaires	Un travail préparatoire devra être conduit pour fixer les informations à collecter. Il pourrait ne prendre que quelques mois
Mise en place de garde-fous pour s'assurer que la sollicitation des aidants, en volume ou s'agissant de certains gestes, ne soit pas contrainte par les plans notifiés	<p>Eviter la sur-sollicitation des aidants en définissant des normes ■</p> <p>Réduire les inégalités territoriales en faisant converger les pratiques entre les départements ■</p>	Marginal : texte précisant ce qui relève de l'aide. Certaines activités actuellement effectuées par des proches aidants pourraient être déportées vers l'aide formelle mais cela devrait rester contenu	Travail préparatoire autour des normes. Il pourrait ne prendre que quelques mois
Mise en place d'un dispositif d'alerte et de prévention de l'usure des proches aidants	Eviter la sur-sollicitation des aidants en mettant en place un dispositif de veille ■	Relativement faible si le SI APA peut intégrer les informations relatives aux aidants et prévoir le déclenchement d'alertes	Finalisation du SI APA (2027)
Octroi de droits supplémentaires aux aidants, en proportion de leur implication auprès de la personne	<p>Lutter contre l'usure des aidants ■</p> <p>Réduire les inégalités territoriales en créant des droits automatiques ■</p>	Potentiellement coûteux, variable selon les droits nouveaux qui seraient accordés	Phase préparatoire sur au moins deux ans
Refonte du modèle économique et développement de l'accueil temporaire	Développer les solutions de répit et améliorer l'accessibilité en réduisant les restes à charge ■ ■	Potentiellement coûteux	Phase préparatoire sur au moins deux ans
Suppression de la condition de saturation du plan d'aide pour le bénéfice de l'aide au répit	Lutte contre le non recours ■	Modéré a priori (peu d'aide au répit dans les plans d'aide)	Aucun

Ces mesures peuvent se cumuler

# Périmètre & outils | Etendre le bénéfice de l'APA à de nouveaux besoins - aidants

**Orientation I** Sécuriser les accompagnements et prévenir les risques associés à l'aide


## Premiers retours des membres du Conseil de l'âge

Remarque sur le fait que le répit à domicile / relayage est insuffisamment mentionné

Remarque sur le fait que le montant de 500 € annuels pour le répit est sous-calibré

# Périmètre & outils | Etendre le bénéfice de l'APA à de nouveaux besoins - surveillance

**Orientation I** Apporter des aides supplémentaires pour les personnes de plus de 60 ans dont le besoin d'aides humaines et de surveillance, notamment au titre d'un trouble cognitif, est important et similaire à une personne handicapée souffrant de troubles psychiques

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
Ajout d'un volet "stimulation, vigilance, surveillance" hors plafond pour les personnes souffrant de troubles cognitifs ou du comportement	Permettre aux personnes affectées par des troubles cognitifs ou du comportement de rester vivre à domicile en bénéficiant d'une surveillance et d'une stimulation adaptées 	Potentiellement coûteux compte tenu du nombre élevé de personnes concernées et de l'importance du nombre d'heures nécessaires à la surveillance	Peu de délais
Instauration d'un droit d'option APA/PCH pour les personnes souffrant de troubles cognitifs ou du comportement			

} Mesures alternatives




# Périmètre & outils | Soutenir l'accès aux aides techniques et aux adaptations du logement

## Orientation | Refonder l'APA

Pistes	Objectifs		Coût	Délais opérationnels
Une nouvelle prestation autonomie, unique quel que soit l'âge, pourrait être mise en place, via un rapprochement de l'APA vers la PCH	Tous + lutte contre l'âgisme		Potentiellement très coûteux, dépend des modalités de participation des allocataires	Phase préparatoire de plusieurs années






## Parcours | Améliorer la lisibilité du système

**Orientation I** Un repérage systématique et une démarche proactive pour conduire ceux qui pourraient recourir à un dispositif autonomie à le faire permettraient d'améliorer l'accès aux droits et de prévenir le développement des limitations d'autonomie

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
<p>Prévoir un droit opposable à une évaluation multi-dimensionnelle, comportant une visite à domicile, communiquée à la personne et à des personnes de confiance, et recensant l'ensemble des besoins à satisfaire au-delà du seul périmètre de ce qui sera couvert par l'APA.</p>	<p>Etendre le champ des besoins mesurés et lutter contre le non recours total ou partiel aux aides aux personnes âgées vulnérables </p>	<p>Modéré, notamment les évaluations actuelles sont remplacées par cette nouvelle évaluation et avec une systématisation de la reconnaissance mutuelle des évaluations par l'ensemble des acteurs</p>	<p>L'instauration d'un droit opposable peu se faire sans délais</p>

# Parcours | Rendre l'éligibilité aux différents dispositifs plus transparente et plus facile à mettre en œuvre

**Orientation |** Des mesures de simplification des règles d'éligibilité à l'APA pourraient être envisagées

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
Simplification de la règle d'éligibilité à l'APA en remplaçant l'algorithme complexe AGGIR par une règle simple, en deux sous-conditions	La simplification des démarches est susceptible de réduire le non recours à l'APA  Une règle simplifiée et plus automatique réduirait les variabilités interdépartementales en termes d'éligibilité 	Très faible : la règle d'éligibilité simplifiée conduit à des résultats quasiment identiques à la règle actuelle	Cette règle a déjà été étudiée par le Conseil de l'âge. La mise en œuvre nécessitera toutefois une phase d'information/formation des EMS
Instauration d'une obligation d'usage d'un outil d'évaluation multidimensionnelle par les équipes médicosociales qui soit identique dans l'ensemble des départements (il pourrait s'agir du référentiel d'évaluation multidimensionnel de la CNSA ou d'un autre outil)	détection multidimensionnelle des besoins dont une partie n'est pas forcément repérée actuellement  y compris ceux des aidants  convergence des pratiques départementales du fait d'une mesure unifiée des besoins et des aspirations des personnes 	Très faible, le référentiel est déjà construit et largement utilisé	Le fait de rendre obligatoire l'utilisation du REMD peut être immédiate. Des formations pourraient toutefois être envisagées. S'il était décidé de mobiliser un autre outil, alors des délais d'élaboration de cet outil viendraient d'ajouter. La systématisation de l'usage du REMD pourra être vérifiée avec les informations collectées dans le SI APA (2027) si les 2 projets sont bien mis en concordance

Ces mesures peuvent se cumuler

# Parcours | Réorganiser la présentation des aides

**Orientation I** Des mesures visant à faciliter l'appropriation du système d'aide à l'autonomie par le grand public devraient être déployées

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
Une documentation FALC devrait être disponible pour expliciter le fonctionnement de l'ensemble des aides conçues à destination des personnes âgées dans tous les services publics susceptibles d'être sollicités par des personnes âgées vulnérables	<p>Une documentation simplifiée permettrait de lutter contre le non recours imputable au manque d'information <span style="color: green;">■</span> <span style="color: blue;">■</span> <span style="color: red;">■</span> <span style="color: orange;">■</span></p> <p>Le fait qu'elle soit conçue pour être accessible à tous pourrait contribuer à réduire les inégalités sur le territoire <span style="color: orange;">■</span></p> <p>Une présentation simple permettrait de renforcer la liberté de choix entre les offreurs en explicitant les caractéristiques de chaque type d'offre <span style="color: brown;">■</span></p>	A priori contenu (cout correspondant à l'impression d'une documentation papier / les informations dématérialisées pourraient être en ligne sur le site dédié pour les personnes âgées.fr	Un travail préparatoire de plusieurs mois sera nécessaire pour préparer cette documentation
La visibilité et l'accès aux innovations techniques et aux solutions d'adaptation du logement, qui permettent de bien vieillir chez soi malgré des restrictions d'activité, devraient être soutenus	Développer le recours aux dispositifs et partager les bonnes pratiques <span style="color: green;">■</span> <span style="color: red;">■</span>	A priori contenu : recensement et communication	Un délai incompressible de collecte des informations et de détermination d'une procédure de maintenance du SI

Ces mesures peuvent se cumuler, voire être conçues selon un seul bloc

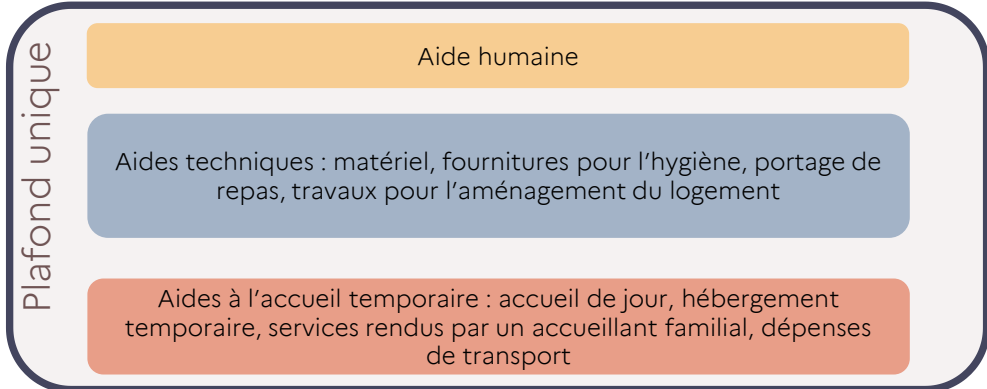
# Parcours | Aller-vers

## Orientation | Lutter contre le non-recours ou le recours tardif

Pistes	Objectifs	Coût	Délais opérationnels
Bâtir un repérage systématique des personnes fragiles ou vulnérables sur données administratives, prise de contact, préévaluation et orientation	Amener les personnes les plus éloignées de l'offre d'accompagnement à recourir aux aides ■	Contenu a priori, si le système s'appuie sur les informations collectées par les observatoires de la fragilité	Plusieurs mois pour mettre en place un système d'aller vers

# Temporalité

## APA actuelle



### Besoins non satisfaits

- Non recours total ou partiel ou recours tardif
- Renoncement lié au RAC légal ou extralégal
- Essentiellement pour les actes de la vie quotidienne
- Arbitrage imposé entre aide humaine et autres aides en raison du plafonnement global
- Méconnaissance de l'offre
- Insuffisance de l'offre
- Incohérence entre le montant de l'aide et le cout des prises en charge
- Plafonnement des plans d'aide

### ➔ Quelles cibles?

- une prestation en plusieurs volets
- Plafonds applicables séparément (certains mensuellement, d'autres annuellement ou sur plusieurs années)
- Voire suppression des plafonds

Volet accompagnement : aide et accompagnement humain, y compris heures de lien social et actions pour la mobilité et la participation sociale

Volet aides techniques régulières (fournitures pour l'hygiène, portage de repas, télésurveillance)

Volet aides techniques ponctuelles/couteuses (matériel et aménagement du logement)

Volet aidants

Volet stimulation/surveillance

Résoudre la problématique des plans d'aide sous-consommés en fixant un tarif à même d'assainir la situation économique des offreurs et de maintenir des RAC soutenables pour les allocataires

1 – remettre de l'effectivité dans les plans d'aide

Résoudre la problématique des accompagnements insuffisants, en particulier pour les personnes souffrant de troubles cognitifs ou du comportement ou pour les aidants en simplifiant les règles d'éligibilité et d'élaboration des plans d'aide

2 – développer les accompagnements des personnes qui le sont insuffisamment

3 - Refondre la politique d'aide à l'autonomie

Aller vers une prestation en plusieurs compartiments, dont un consacré à la surveillance et à la stimulation, avec des modalités de plafonnement et de participation des allocataires différenciées

Voire vers une prestation d'autonomie unique fusionnant APA et PCH